



Absences ou retards



Lorsqu'un élève ne se présente pas à l'école, nous demandons aux parents d'en informer le secrétariat avant le début des classes. Il y a maintenant 2 façons de déclarer l'absence de votre enfant.

- 1- En utilisant **l'application Mozaïk – Portail parents.**

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

- 2- **En composant le 450-492-3742, poste 1.** Laisser le message dans la boîte vocale destinée aux retards et aux absences, en indiquant le nom de l'enfant, son groupe, la durée et la raison de son absence. Cette boîte vocale est accessible en tout temps, 24 heures sur 24. Si l'élève s'absente en après-midi seulement, le parent doit informer la secrétaire dès que possible.

Par mesure de sécurité, si l'élève est absent de l'école et que nous n'avons pas reçu l'appel d'un parent, la secrétaire tentera de téléphoner à la maison ou sur le cellulaire.

Si l'élève fréquente le service de garde, le parent doit également signaler son absence au (450) 492-3742 poste 2.

Retards non motivés

Un retard sera considéré comme motivé uniquement si l'élève revient d'un rendez-vous médical ou paramédical (ex : orthophonie, psychologie, orthodontie, etc.).

Lorsqu'un élève arrive en retard, il dérange le reste du groupe et il manque des informations importantes données par l'enseignant. Le parent recevra donc, pour chaque retard, un billet qui devra être signé et qu'il l'informe de l'heure à laquelle l'élève est entré en classe.

Notez que l'élève doit être assis en classe à 8h35. Après cette heure, il est considéré en retard.

Toute problématique de retards persistants sera traitée de façon individuelle. Des conséquences pourraient être applicables.